

Produit envoyé en sav : faillite société

Par doombiss, le 16/06/2010 à 18:38

Bonjour,

J'ai acheté au mois de janvier 2010 et ce durant les soldes, un vélo d'appartement dans une grande surface.

Ce dernier est tombé en panne peu de temps après, cela fait maintenant trois qu'il est en SAV.

La grande surface où j'ai effectué mon achat vient de m'appeler afin de m'informer que la société en charge de réparer ce vélo à fait faillite et donc aucune possibilité de ravoir ce vélo.

La seule chose proposée est le remboursement de celui-ci, chose que je ne veux pas bien sur.

Existe-il une loi qui oblige la grande surface à me remplacer le vélo ?

Merci d'avance,

Cordialement.

Arnaud